



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 23 - 38

/ MEA / DGEN

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

PAPEETE, le 17/01/2023

AVIS DE CONSULTATION DE MARCHÉ EN PROCÉDURE ADAPTEE

La direction générale de l'économie numérique – DGEN, lance un **avis de consultation de marché en procédure adaptée** relatif à **l'audit des éléments de détermination du tarif de référence d'interconnexion des opérateurs de téléphonie mobile en Polynésie française pour les années 2024 et 2025**.

Les objectifs de cette prestation de service sont d'auditer conformément aux dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française, les éléments transmis par les opérateurs de téléphonie mobile autorisés (ONATi VINI, PMT VODAFONE et VITI) dans le cadre de l'élaboration de leur tarif de référence d'interconnexion et d'accompagner la DGEN dans la détermination de ces tarifs pour leur approbation par le conseil des ministres.

Les travaux attendus pour cette étude sont :

- L'élaboration d'un guide méthodologique d'audit ;
- L'élaboration d'un rapport d'audit pour chaque opérateur ;
- L'élaboration d'un rapport d'analyse pour déterminer les tarifs de référence d'interconnexion qui seront soumis au régulateur (conseil des ministres).

Le document de consultation est disponible dans les locaux de la DGEN, situés immeuble Toriki, rue Dumont D'Urville, au 1^{er} étage, commune de Papeete, ou peut être téléchargé sur www.dgen.pf

Pour tout renseignement administratif et technique, veuillez prendre l'attache de Madame Tevaite PUGIN tevaite.pugin@polynesie-francaise.pf

La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au **mardi 24 janvier 2023 à 12 heures** (heure de Tahiti) à la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) par voie électronique.

La date limite de réception des offres est fixée au **lundi 20 février 2023 à 12 heures** (heure de Tahiti) à la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) ou par voie électronique.

Les offres seront analysées selon les conditions fixées dans le document de consultation et selon les critères suivants :

1. Compréhension des enjeux, démarche et méthodologie proposée
2. Expertise de l'entreprise et de l'équipe proposée
3. Montant de la prestation : Prix acceptables
4. Capacités logistiques (adaptabilité, délais de réalisation et livraison, déplacements éventuels en Polynésie française...)

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par voie de courrier électronique.